

NUCLEAIRE: des conditions à la reprise d'activité de la forge du Creusot

Des conditions ont été posées par l'[AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE](#) quant à la reprise de l'activité de la forge [AREVA](#) / T : 03.85.80.73.00 du Creusot. Le but est de pouvoir s'assurer de la qualité des futures fabrications. La production ne pourra reprendre qu'après acceptation par l'ASN du plan d'actions déployé par le groupe. Le caractère complet du plan et l'efficacité des actions déjà menées seront vérifiées. Après la reprise, un contrôle renforcé sera maintenu. www.aveva.com / www.asn.fr